

Alphonse de Liguori, Louis Thibault, Frère Louis ; (1) le 29 novembre, MM. Pierre Lespérance, Frère Pierre de Sienne et James Nery, Frère Antony. Enfin, le 25 mai et le 15 juin 1865, MM. Jean-Louis Caron et François Lanthier prirent aussi l'habit du Tiers-Ordre sous les noms de Frère Jean François et Frère Fidèle François. Tels sont les quatorze Tertiaires qui furent les fondateurs de la Fraternité des Frères.

Sur leur demande, Mgr Bourget les érigea en Fraternité le 13 juin 1866 et les confia à la direction de M. L. W. Leclair, prêtre de Saint-Sulpice. Les réunions plénières des Frères et des Sœurs et tous les offices publics auraient lieu dans l'église des Récollets, mais l'assemblée mensuelle des Frères, fixée au dernier vendredi du mois, se tiendrait dans la Banque Jacques-Cartier. M. Lanthier y était employé et y avait son logement.

C'est là que dès le début, n'étant encore que quatre, les premiers tertiaires avaient pris l'habitude de se réunir, le soir, tous les vendredis. Sérieuses et très édifiantes étaient ces réunions. Devant un crucifix et un reliquaire placé entre deux chandeliers sur le comptoir, ils récitaient d'abord le petit office de la sainte Vierge ; puis le président ou un des Tertiaires adressait quelques paroles d'encouragement et d'édification ; on lisait un chapitre de la règle du Tiers-Ordre ; on s'exerçait à quelques pratiques de mortification, enfin chacun s'accusait devant les autres de ses manquements à la Règle.

Après l'érection de la Fraternité, ces réunions de surrogation eurent encore lieu. Fait qui vaut la peine d'être cité pour l'édification de tous, chaque Tertiaire se faisait un devoir d'y assister, et dans le cas d'impossibilité, il prenait la peine de faire connaître le motif toujours sérieux de son absence, laquelle était pour lui une vraie mortification. Ah ! c'est qu'ils aimaient leur Ordre, ces Tertiaires, et qu'ils voulaient le faire aimer ; c'est qu'ils voulaient aussi s'édifier mutuellement ; demeurer très unis et travailler plus efficacement à l'édification des autres.

* * *

MAIS toute œuvre qui participe à celle de la Rédemption doit être marquée de son signe, la Croix. Dieu ménagea à ses fidèles

(1) C'est lui qui fut envoyé par Mgr Bourget à Reims (1875) pour amener en Canada les fondatrices du Carmel de Montréal.